

FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



Votre état annuel de mensualisation

SITE DE CONSOMMATION N° 163581

69 RUE PRINCIPALE GRIES Point De Livraison 67169/E1/0163581 84 M MURAT SONER IYIDOGAN 69 RUE PRINCIPALE 67240 GRIES

VOTRE CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ N° 1833503

M IYIDOGAN MURAT SONER

Référence client : 1634654

Référence paiement : 1882744

Service optionnel J'agis sur ma facture

Votre offre

Tarif bleu, offre au tarif réglementé

Option tarifaire

Base

Puissance souscrite

12 kVA

Co-titulaire

MME IYIDOGAN SEVILAY

POUR NOUS IOINDRE



espaceclient.es.fr:

gérez votre contrat en ligne

Une question sur votre contrat? 03 88 20 60 60



Une question concernant des difficultés de paiement ?

03 88 18 75 00



ÉS Énergies Strasbourg

Direction des Ventes aux Particuliers 67932 STRASBOURG CEDEX 9

URGENCE RÉSEAUX

03 88 18 74 00 - 7j/7 et 24h/24

VOTRE FACTURE DU 10/10/2023

N° 334081335 (détail au dos)

Consommations réelles du 21/09/2022 au 20/09/2023 : 20 928 kWh

Montant de la facture TTC

4 154,58 €

Mensualités déjà réglées

-2 300,00 €

Total à payer TTC

1 854,58 €

Cette facture annule et régularise les prélèvements en cours

Ce montant sera prélevé en deux fois :

à partir du 08/11/2023

928,00€

à partir du 08/12/2023

926,58€

Date approximative de votre prochain relevé : 12/03/2024 Date approximative de votre prochaine facture : 17/10/2024

Les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent à compter du 1er août 2023 selon Décision du Ministère de la transition énergétique du 28 juillet 2023. Le taux de la CSPE est maintenu au 1er août 2023 à 1€/MWh. Plus d'informations sur le « bouclier tarifaire » sur es.fr.

VOS COORDONNÉES BANCAIRES

Conformément à votre demande, le prélèvement sera réalisé sur le compte XXXXXXXX4701.

PROCHAIN ÉCHÉANCIER DE MENSUALISATION

8 déc 2023 8 jan 2024 8 fév 2024 8 mar 2024 8 avr 2024 8 mai 2024 8 jui 2024 8 jui 2024 8 aoû 2024 8 sep 2024 $468,00 \in 468,00 \in$

Montants TTC

L'Espace client ÉS, un suivi de contrat pratique et efficace.



Rendez-vous sur espaceclient.es.fr

Base - puissance 12 kVA - du 29/06/2023 au 20/09/2023 Base - barème du 29/06/2023 au 31/07/2023

Base - barème du 01/08/2023 au 20/09/2023

68.15€

116,43 €

ABONNEMENT						170,45 €		
					Prix unitaire	Montant HT		
Abonnement du 7 décembre 2022 au 31 janvier 2023 (puissance souscrite de 9 kVA - 1,86 mois)					11,43 €/mois	21,26€		
Abonnement du 1 février 2023 au 18 avril 2023 (puissance souscrite de 9 kVA - 2,55 mois)					12,08 €/mois	30,80€		
Abonnement du 19 avril 2023 au 28 juin 2023 (puissance souscrite de 15 kVA - 2,33 mois)					16,69 €/mois	38,89€		
Abonnement du 29 juin 2023 au 31 juillet 2023 (puissance souscrite de 12 kVA - 1,08 mois)					14,47 €/mois	15,63 €		
Abonnement du 1 août 2023 au 6 octobre 2023 (puissance souscrite de 12 kVA - 2,18 mois)					15,28 €/mois	33,31€		
Abonnement du 7 octobre 2023 au 6 décembre 2023 (puissance souscrite de 12 kVA - 2 mois)					15,28 €/mois	30,56 €		
CONSOMMATIONS						3 211,74 €		
	Anciens index	Nouveaux index	Coeff.	Consommations (kWh)	Prix unitaire	Montant HT		
Du 21/09/2022 au 19/04/2023 du compteur AMM n° 98009240								
Base	75 927 (relevé)	93 682 (relevé)	1	17 755				
Base - puissance 9 kVA - du 21/09/2022 au 18/04/2023								
Base - barème du 21/09/2022 au 31	/01/2023			11 192	0,1374 €/kWh	1 537,78 €		
Base - barème du 01/02/2023 au 19	/04/2023			6 563	0,1708 €/kWh	1 120,96 €		
Base - puissance 15 kVA - du 19/04/2023 au 28/06/2023 du compteur AMM n° 98009240								
Base	93 682 (relevé)	95 839 (relevé)	1	2 157	0,1708 €/kWh	368,42 €		
Du 29/06/2023 au 20/09/2023 du com	pteur AMM n° 03217	5012805						

1016 (relevé)

0 (relevé)

TOTAL HORS TAXES (dont part acheminement HT: 52 %) : 3 382,19 €

1016

399

617

0.1708 €/kWh

0,1887 €/kWh

	. ,		
TAXES ET CONTRIBUTIONS			104,30€
	Assiette	Prix / Taux	Montant HT
CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)			
S'applique aux primes fixes, aux frais de gestion et aux redevances de comptage. Elle est reversée			
à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.	141,32 €	21,93 %	30,99€
TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité)			
S'applique aux consommations. Elle est reversée à la commune.			
TCCFE du 21/09/2022 au 31/12/2022	8 583 kWh	0,00468 €/kWh	40,17 €
TCCFE du 01/01/2023 au 31/01/2023	2 609 kWh	0,00468 €/kWh	12,21€
CSPE (Contribution aux charges du Service Public de l'Électricité)			
S'applique aux consommations. Elle est reversée au service des douanes.			
CSPE du 21/09/2022 au 31/12/2022	8 583 kWh	0,001 €/kWh	8,58€
CSPE du 01/01/2023 au 31/01/2023	2 609 kWh	0,001 €/kWh	2,61€
CSPE du 01/02/2023 au 19/04/2023	6 563 kWh	0,001 €/kWh	6,56 €
CSPE	2 157 kWh	0,001 €/kWh	2,16 €
CSPE	1 016 kWh	0,001 €/kWh	1,02 €

MONTANT HORS TVA			3 486,49 €
	Assiette	Prix / Taux	Montant
TVA réduite* s'applique sur l'abonnement et la CTA.	201,44€	5,50 %	11,08€
TVA* s'applique sur les consommations, les services et prestations, la TCCFE			
et la CSPE	3 285,05 €	20,00 %	657,01€
* TVA payée sur les débits			

Montant de la facture TTC

4 154,58 €

Suivi des consommations (kWh)

O valeurs estimées

Rase



Cet historique est fourni à titre indicatif. Il ne reprend pas d'éventuelles rectifications d'index.

Retrouvez tout votre historique dans votre Espace client sur es.fr

Informations:

Votre facture fait l'objet de tarif réglementé. L'ensemble des tarifs et prix proposés par ÉS Énergies Strasbourg S.A. est disponible sur le site www.es.fr ou sur simple demande.

En cas de réclamation, votre conseiller ÉS est à votre disposition par tout moyen de contact indiqué au recto.

Cette facture doit être conservée 5 ans. Créez votre Espace client sur www.es.fr et retrouvez les données de vos contrats et factures.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie gratuitement par téléphone au 0 800 112 212 ou sur www.energies-info.fr, le site des pouvoirs publics. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ÉS Énergies Strasbourg S.A. n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie à l'adresse : Libre réponse n °59252 75443 Paris CEDEX 09 ou sur le site www.energie-mediateur.fr.

Les factures non réelles sont estimées sur la base des consommations réelles antérieures pour une même période ou, à défaut, à partir de consommations moyennes constatées pour la même option tarifaire. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente, article Modalités de facturation. Le paiement anticipé ne donne pas lieu à escompte. En cas de retard de paiement, la facture sera majorée d'une pénalité de retard de paiement calculée avec un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et non soumis à la TVA.

Origine de l'électricité en 2022 : 5,6% renouvelable (hydro & marine, éolien, solaire & biomasse), 21,5% fossile (gaz, charbon & pétrole), 72,9% nucléaire.